

SECTION V**FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT**

Sous-section 1 Objectifs de la formation de superviseur enseignant

- A. Compétence conceptuelle
- B. Compétence en matière de supervision
- C. Intégration de la théorie et de la pratique de la supervision

Sous-section 2 Différences entre les trois nouveaux du statut de superviseur

- A. Le superviseur provisoire :
- B. Le superviseur associé :
- C. Le superviseur enseignant :

Sous-section 3 Étapes du processus de formation de superviseur enseignant

Sous-section 1 Objectifs de la formation de superviseur enseignant**A. Compétence conceptuelle**

1. Devenir familier avec l'ensemble des connaissances qui constituent le fondement de la théorie de la supervision, notamment :
 - a) l'éducation
 - b) la théologie
 - c) la psychologie
 - d) la sociologie
 - e) l'éthique
2. Être capable d'articuler une philosophie de la FPS.
3. Acquérir une compréhension fonctionnelle de l'organisation et du fonctionnement du programme de FPS.

B. Compétence en matière de supervision

1. Acquérir l'art et les compétences nécessaires pour faire de la supervision individuelle et de groupe.
2. Acquérir la capacité de fournir du leadership dans tous les aspects de l'organisation, de l'administration et de l'évaluation du programme de FPS.
3. Acquérir la capacité d'aider les étudiants en utilisant une méthodologie appropriée à l'apprentissage chez l'adulte.
4. Acquérir la capacité de comprendre et d'évaluer les ressources pastorales et personnelles des étudiants et les aider à atteindre leurs objectifs d'apprentissage personnels.

C. Intégration de la théorie et de la pratique de la supervision

1. Identifier ses forces et ses faiblesses afin d'assurer l'intégrité personnelle et pastorale des étudiants.
2. Acquérir sa propre identité professionnelle en tant que superviseur enseignant de FPS.

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

Sous-section 2 Différences entre les trois nouveaux du statut de superviseur

Remarque : La description qui suit ne se veut pas une description exhaustive de l'admission aux trois niveaux du statut de superviseur ou du fonctionnement au sein de ces trois niveaux. Il s'agit plutôt d'un schéma qui met l'accent sur les différences et les similitudes entre les trois niveaux.

A. Le superviseur provisoire :

- i) détient déjà une certification en tant que **spécialiste** de la discipline dans laquelle il désire apprendre à superviser (sauf s'il a été admis comme superviseur provisoire avant le 1^{er} février 1997).
- ii) **est admis au statut de superviseur provisoire** (un niveau d'études) grâce à un processus mené par le président régional de l'admission qui agit à titre de représentant régional auprès de la Commission nationale des normes de formation (CNF).
- iii) après avoir été admis comme superviseur provisoire, il travaille **sous la supervision d'un superviseur** afin d'apprendre les rudiments de la supervision de la FPS.
- iv) **NE fonctionne pas de façon autonome** en dispensant la FPS. La demande d'approbation du programme est soumise par le superviseur enseignant; le rôle du superviseur provisoire y est clairement décrit.
- v) Bien que les modèles de **fonctionnement du superviseur provisoire** varient d'un centre de formation à l'autre, les modèles les plus courants sont les suivants :

FPC : le superviseur provisoire cosupervise un groupe d'étudiants en formation de base et supervise individuellement les 4 à 6 étudiants du groupe. Le superviseur enseignant supervise les séances de groupe.

FCP : le superviseur provisoire cosupervise le programme de FCP et supervise individuellement jusqu'à six étudiants en formation de base. Le superviseur enseignant supervise les séances de groupe. Les autres superviseurs du programme (enseignants, associés ou superviseurs d'autres professions en counseling) supervisent les étudiants avancés et les autres étudiants qui ne sont pas affectés au superviseur provisoire. Le ratio étudiant/superviseur du programme est au maximum de 6 à 1, le superviseur provisoire comptant à la fois comme étudiant du superviseur enseignant et comme superviseur.

Remarque : lors de la transition du statut de superviseur provisoire à celui d'associé, si la période de la FPS ne coïncide pas avec celle de la certification, il est courant que le candidat associé rédige une demande d'approbation de programme en présentant un « plan A » et un « plan B » : le plan A décrit comment la FPS sera menée avant et après l'admission du candidat au statut d'associé et le plan B décrit comment le stage sera dirigé advenant l'échec du candidat associé.

B. Le superviseur associé :

- i. **passé du statut de superviseur provisoire à celui d'associé** au moyen d'un processus dirigé par le président du Comité de certification, un sous-comité de la Commission des normes de formation (CNF);
- ii. **présente une demande d'approbation de programme** au Comité d'accréditation, un sous-comité de la CNF; décrit la FPS qu'il compte dispenser et décrit clairement le rôle des autres superviseurs du programme. Lorsque la FPS doit être offerte conjointement, sous une forme collégiale, par plusieurs superviseurs, tous les associés et superviseurs qui y participeront présentent une demande conjointe;
- iii. **fonctionne de façon autonome** en offrant la FPS, même s'il existe sur place une supervision administrative ou un fonctionnement collégial avec d'autres superviseurs;
- iv. **supervise** des étudiants à la **formation de base** et à la **formation avancée**.

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

Sous-section 2 Différences entre les trois nouveaux du statut de superviseur (suite)

C. Le superviseur enseignant :

- i. obtient la **certification de superviseur enseignant** au moyen d'un processus mené par le président du Comité de certification; .
- ii. **présente une demande d'approbation de programme** au Comité d'accréditation; il décrit la FPS qu'il compte dispenser et décrit clairement le rôle des autres superviseurs participant au programme. Lorsque la FPS est offerte conjointement, sous une forme collégiale, par plusieurs superviseurs, tous les associés et les superviseurs enseignants qui y participeront présentent une demande conjointe;
- iii. **fonctionne de façon autonome** en dispensant la FPS, même s'il existe sur place une supervision administrative ou un fonctionnement de type collégial avec d'autres superviseurs;
- iv. **supervise** des étudiants à la **formation de base**, à la **formation avancée** ou à la **formation de superviseur provisoire**.

Sous-section 3 Étapes du processus de formation de superviseur enseignant

- A. Inscription à la formation de superviseur enseignant en recourant au processus de consultation.
- B. Après avoir complété au moins deux stages du programme de formation de superviseur provisoire et avoir été accepté par le Comité de certification, inscription à la formation de superviseur associé.
- C. Après avoir complété au moins un stage de formation de superviseur associé, avoir franchi avec succès l'étape de la consultation de superviseur enseignant et être recommandé au Comité de certification, certification à titre de superviseur enseignant en FPS.

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

D. Liste de vérification et rapport du consultant après la formation avancée

Candidat : _____

Région de l'ACPEP/CAPPE : _____

Liste de vérification :

Cochez (✓) s'il y a lieu pour indiquer que vous avez complété les étapes du processus de consultation après la formation avancée.

- _____ 1. J'ai fait en sorte non seulement que le candidat connaisse, mais aussi qu'il comprenne les exigences de certification en tant que spécialiste.
- _____ 2. De concert avec le candidat, j'ai établi un calendrier de séances de consultation qui prévoyait suffisamment de temps pour la rédaction par le candidat des documents exigés. Dans ce calendrier, j'ai prévu du temps pour que le candidat réfléchisse sur les commentaires que je lui ai formulés dans ce processus de rédaction et les intègre.
- _____ 3. J'ai fourni au candidat :
- _____ 3.a Des commentaires sur le contenu et la qualité des documents;
- _____ 3.b Des lectures dirigées en vue d'accroître la compréhension et l'exercice de sa spécialité;
- _____ 3.c De l'assistance à l'égard de la compréhension des dimensions systémiques et personnelles de l'exercice de sa spécialité, y compris des réalités politiques et économiques du contexte d'exercice, ainsi que d'une compréhension solide de l'administration, des activités de représentation, des interactions avec le personnel et les collègues ainsi que de la responsabilisation structurelle.
- _____ 4. Durant une des séances de consultation, je suis resté dans le milieu d'exercice du candidat afin de comprendre plus clairement le contexte de son ministère.
- _____ 5. J'ai examiné les documents complétés avant leur présentation.

Compte rendu

Prière de rédiger et de joindre à la présente liste de vérification et au présent rapport un compte rendu de 250 à 350 mots comportant les éléments suivants :

1. Description du processus de consultation – p. ex., nombre et durée des séances, durée globale du processus, formule adoptée (en groupe ou individuel);

SECTION V

FORMATION – SUPERVISEUR ENSEIGNANT

2. Évaluation des forces et faiblesses du candidat en rapport avec sa spécialité d'exercice, l'accent étant mis en particulier sur l'identité, l'autorité et l'intégration professionnelles;
3. Commentaire sur votre évaluation des documents du candidat;
4. Commentaire sur vos observations touchant la manière dont le candidat a donné suite aux recommandations des examens précédents d'admission et de certification;
5. Recommandation sur le degré de préparation du candidat à obtenir sa certification en tant que spécialiste.

Veillez discuter de cette liste de vérification et de ce rapport avec le candidat avant sa demande de certification en tant que spécialiste.

On demande au consultant après la formation avancée et au candidat de signer tous deux le document, dont l'original doit être remis au candidat.

Signatures**Consultant après la formation avancée****Candidat :**

En lettres moulées S.V.P. : _____ En lettres moulées S.V.P. : _____

Signature : _____ **Signature** _____**Date :** _____ **Date :** _____